

Règlement intérieur

Structure de la réunion

Séances plénières et séances simultanées:

L'animateur de la séance présentera les membres du groupe de discussion et dirigera le débat, notamment la séance d'ouverture pour les interventions des participants après les déclarations initiales des membres du groupe de discussion. Les séances seront organisées de manière à prévoir autant de temps que possible pour les échanges de vues. Il y a cependant lieu de noter qu'en raison du calendrier serré du Forum, le nombre d'intervenants par session sera limité. À l'exception des séances plénières d'ouverture et de clôture, tous les groupes de discussion thématiques suivront le format ci-après:

Ouverture de la réunion du groupe de discussion par l'animateur

Brèves déclarations liminaires par 3 membres du groupe (7 minutes chacun)

Autres observations par 2 intervenants (5 minutes chacun)

Discussion interactive avec observations et questions des participants

**** En raison de contraintes de temps, PowerPoint et autres présentations visuelles ne sera pas possible pendant les séances plénières et simultanées.**

Ouverture: Prière de noter que la parole ne sera pas donnée aux participants lors de la séance d'ouverture le 3 décembre.

Manifestations prévues en marge du Forum: Prière de noter que les manifestations prévues en marge du Forum seront organisées par les intéressés eux-mêmes et le règlement intérieur des réunions parallèles sera décidé par les organisateurs.

Participation

Pour faire en sorte que les participants des différents groupes de parties prenantes aient la possibilité de prendre la parole, il y aura un microphone réservé à chacune des trois catégories. Les participants devront utiliser le microphone réservé à leur groupe de parties prenantes comme suit:

1. États, institutions nationales de défense des droits de l'homme, entités de l'ONU, organisations intergouvernementales et régionales;
2. Entreprises, associations professionnelles et réseaux, cabinets d'avocats et consultants;
3. Organisations de la société civile, représentants syndicaux, organisations de peuples autochtones, parties prenantes affectées, représentants des milieux universitaires, initiatives multipartites et autres.

L'animateur s'efforcera de réaliser une représentation équilibrée des groupes de parties prenantes sur une base tournante, sous réserve du temps disponible et du nombre de participants qui souhaitent prendre la parole. Les demandes de parole ne seront pas toujours satisfaites. Les animateurs de séance se réservent le droit d'utiliser leur pouvoir d'appréciation en gérant les interventions des participants, afin de permettre à autant de parties prenantes que possible de participer au dialogue et d'en assurer l'équilibre.

Les participants devront déclarer clairement leur nom et l'organisation à laquelle ils appartiennent et abréger leurs observations (2 minutes au maximum, y compris pour les délégations des États) et les observations doivent être en rapport avec le sujet de la séance. Tous les participants doivent veiller à ce qu'un climat de respect et de tolérance règne dans le débat.

Les participants sont priés d'éviter de lire des déclarations écrites préparées à l'avance, des documents ou textes publiés, afin de favoriser des échanges de vues dynamiques.

Afin d'assurer l'enregistrement exact des noms des participants qui prennent la parole et de l'organisation à laquelle ils appartiennent, aux fins de faciliter la rédaction du résumé des discussions, les listes des intervenants seront disponibles à l'arrière des salles de réunion. Les personnes qui prennent la parole lors des réunions sont priées de compléter sur ces listes les informations concernant leur nom et l'organisation à laquelle elles appartiennent *après* leurs interventions.

NB : Les séances parallèles peuvent suivre un format différent, car elles sont organisées par les intéressés.

Plans de table

Étant donné le très grand nombre de participants enregistrés, des dispositions précises seront prises pour le placement des délégations des États lors des séances d'ouverture et de clôture du Forum. Autour des tables, à un endroit au-devant de la salle XX, un nombre limité de sièges (un par État) sera réservé exclusivement aux ambassadeurs ou chefs de délégation. Derrière le siège autour de la table un siège supplémentaire sera disponible pour un autre membre de la délégation de l'État qui accompagne l'ambassadeur ou le chef de délégation. Les sièges seront réservés mais ne porteront pas de noms de personne ou de pays. Les ambassadeurs et les chefs de délégation qui le souhaitent sont priés d'occuper un des sièges réservés et de veiller à prendre place 10 minutes avant le début des séances d'ouverture et de clôture. Après 10 minutes avant le début des séances d'ouverture et de clôture, tout siège qui n'est pas occupé par les ambassadeurs et les chefs de délégation et tout siège derrière eux qui n'est pas occupé par le membre de la délégation qui les accompagne seront mis à la disposition d'autres participants au Forum, en vue d'assurer la présence la plus nombreuse possible de participants dans la salle XX (Conseil des droits de l'homme).

Si le nombre de participants enregistrés dépasse la capacité de la salle XX, le Secrétariat demandera à tous les participants de bien vouloir s'assurer que deux personnes au maximum par délégation/organisation soient présentes dans la salle XX pour la séance d'ouverture. Dans une telle situation, le Secrétariat affichera un avis, et les autres membres des délégations pourront prendre place et suivre la cérémonie par retransmission web dans la salle XVII.

NB: Il n'y aura pas d'autres plans de table précis pour les autres séances du Forum.

Soumissions

Tous les participants sont invités à soumettre les contributions au Secrétariat aux fins de publication sur le site web du Forum. Le Secrétariat fera tout son possible pour publier régulièrement les contributions dans les délais, mais les participants sont informés qu'il

pourrait y avoir des retards. **La date limite de réception des contributions au site web du Forum est le lundi 9 décembre 2013.**

Langues

Prière de se référer au programme de chaque séance pour avoir des informations concernant les langues disponibles. Lorsque l'interprétation est assurée, les participants pourront l'écouter en utilisant l'écouteur disponible à chaque siège et en choisissant le canal pour la langue voulue.